

Ministry of Health

Office of the Deputy Premier
and Minister of Health

777 Bay Street, 5th Floor
Toronto ON M7A 1N3
Telephone: 416 327 4300
Facsimile: 416 326 1571
www

Ministère de la Santé

Bureau de la vice-première
ministre et de la ministre de la
Santé

777, rue Bay, 5^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1N3
Téléphone : 416 327-4300
Télécopieur : 416 326-
1571
www.ontario.ca/sante



Approbation électronique n° 172-2021-108

Le 30 avril 2021

M. Bill Hatanaka
Président du
conseil
d'administration de
Santé Ontario
525, avenue University, 5^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2L3

Monsieur Hatanaka,

Le Ministère est le directeur et porte-parole de la Plateforme ontarienne des données sur la santé (PODS), une initiative de collaboration visant à accélérer la recherche et l'analyse en Ontario afin d'aider la province à mieux gérer la pandémie de COVID-19 et à y faire face. Nous vous remercions de votre engagement continu pour le fonctionnement et le soutien de cette plateforme pour la population de l'Ontario.

Le paragraphe 18(11) du Règlement de l'Ontario 329/04 (Dispositions générales) en vertu de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (« le règlement de la LPRPS ») prévoit que Santé Ontario, à la demande de la ministre, doit divulguer des renseignements personnels sur la santé (RPS) à la ministre lorsque la ministre a déterminé qu'une telle divulgation est nécessaire :

- a) soit à des fins de recherche, d'analyse, d'enquête, de prévention ou d'intervention relativement à la COVID-19 ou d'atténuation des effets de cette maladie;
- b) soit à des fins d'évaluation ou de surveillance des répercussions de la COVID-19 sur la gestion ou la planification d'une partie ou de tout le système de santé.

Conformément au paragraphe 18(11) du règlement de la LPRPS, j'ai déterminé que les RPS figurant à l'annexe A de la présente lettre sont nécessaires aux fins énoncées ci-dessus, et je demande par la présente à Santé Ontario de fournir au ministère de la Santé les RPS figurant à l'annexe A des dossiers de Santé Ontario à ces mêmes fins.

Cette demande restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au 30 juillet 2022, date à laquelle le paragraphe 18(11) du règlement de la LPRPS doit expirer, selon la première éventualité. Les détails concernant la divulgation de ces renseignements sont exposés dans l'annexe de la présente lettre.

M. Bill Hatanaka

Je vous remercie de votre dévouement et de votre engagement à assurer la disponibilité des données et des renseignements nécessaires à la prise de décisions fondées sur des données probantes dans le système de la santé, et en particulier de votre soutien dans la réponse continue de l'Ontario à la pandémie de COVID-19.

Salutations distinguées,

A handwritten signature in cursive script that reads "Christine Elliott".

Christine Elliott
Vice-première ministre et ministre de la Santé

c. c. : M. Matthew Anderson, président-directeur général, Santé Ontario
M^{me} Helen Angus, sous-ministre, ministère de la Santé
M. Greg Hein, sous-ministre adjoint, ministère de la Santé

Annexe A

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LA SANTÉ PERTINENTS

Les renseignements personnels sur la santé (RPS) pertinents sont constitués des ensembles de données suivants, qui doivent être divulgués par Santé Ontario.

*Remarque : La colonne « Source de données » indique la transmission de fichiers de données et pas nécessairement la conservation en vertu de la LPRPS.

Actif de données	a) Déclaration d'intention et b) Besoin des RPS	Types de données	Source des données
Système provincial de gestion des vaccins contre la COVID-19 - COVaxON (COVax)	<p>a) L'objectif de cet ensemble de données est de recueillir des renseignements pour comprendre les caractéristiques des personnes qui reçoivent un vaccin contre la COVID-19 afin de soutenir et d'éclairer le déploiement efficace du programme de vaccination contre la COVID-19 dans la province.</p> <p>b) Les RPS sont nécessaires pour effectuer des analyses concernant l'évaluation, la planification et la surveillance de l'incidence de la COVID-19 sur le système de santé, et pour soutenir la recherche connexe visant la prévention ou l'intervention relativement à la COVID-19 ou l'atténuation des effets de cette maladie en Ontario.</p>	Les données de COVax comprennent des renseignements démographiques sur les patients, des renseignements sociodémographiques et des renseignements sur l'administration du vaccin (par exemple, le produit, la dose, les effets indésirables après l'injection).	Le ministère de la Santé (MS) via l'Institute for Clinical Evaluative Sciences (ICES) via Santé Ontario (SO)
Système d'information sur les soins aux malades en phase critique (SISMPC)	a) L'objectif de cet ensemble de données est de recueillir des renseignements complets sur les soins intensifs pour chaque patient (adulte, de pédiatrie et des soins néonataux) admis dans une unité de soins intensifs de niveau 3 ou de niveau 2 dans les hôpitaux de soins actifs de l'Ontario. En plus de donner des renseignements sur	Les données du SISMPC comprennent des renseignements démographiques sur les patients, des renseignements	Hamilton Health Sciences (HHS) via ICES via SO

	<p>l'accès et le recours à des services de soins intensifs et sur les résultats des patients, le SISMPCC donne également des renseignements pour éclairer la surveillance de la capacité, la planification du système et la gestion efficace des ressources en soins intensifs en Ontario. Le SISMPCC a été mis en œuvre dans les unités de soins intensifs pour les adultes et de pédiatrie en 2009, puis dans les unités de soins intensifs néonataux en 2018. À partir de mars 2020, le SISMPCC donne le statut de la COVID-19 pour les patients admis dans les unités de soins intensifs néonataux, de pédiatrie et des adultes.</p> <p>b) Les RPS sont nécessaires pour effectuer des analyses concernant l'évaluation, la planification et la surveillance de l'incidence de la COVID-19 sur le système de santé, et pour soutenir la recherche connexe visant la prévention ou l'intervention relativement à la COVID-19 ou l'atténuation des effets de cette maladie en Ontario.</p>	<p>nts sur l'hôpital, des renseignements sur l'admission aux soins intensifs et la sortie de ceux-ci, y compris le statut de la COVID-19, des données cliniques sur les différentes mesures de soutien et interventions cliniques nécessaires, des renseignements sur les lits, y compris les ventilateurs, et des renseignements sur les résultats des soins intensifs, y compris les taux d'infection et autres incidents.</p>	
--	--	--	--

<p>Système intégré d'information sur la santé publique – Système de gestion des cas et des contacts (COVID-19) (SISP-i-SGCC)</p>	<p>a) L'objectif de cet ensemble de données est de déclarer des renseignements sur les cas pour toutes les maladies transmissibles à déclaration obligatoire, conformément à <i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i> (LPPS) en Ontario. La base de données est utilisée par les bureaux de santé publique de l'Ontario pour le suivi des maladies transmissibles et des contacts, ainsi que pour la gestion des éclosons, ce qui comprend la COVID-19.</p> <p>b) Les RPS sont nécessaires pour effectuer des analyses concernant l'évaluation, la planification et la surveillance de l'incidence de la COVID-19 sur le système de santé, et pour soutenir la recherche connexe visant la prévention ou l'intervention relativement à la COVID-19 ou l'atténuation des effets de cette maladie en Ontario.</p>	<p>Le SISP-i-SGCC comprend des renseignements démographiques sur les patients, des renseignements sur les bureaux de santé publique et les voyages, ainsi que des données sur les cas et les éclosons.</p>	<p>Le MS via l'ICES via SO</p>
<p>Système de surveillance des stupéfiants et des substances contrôlées</p>	<p>a) L'objectif du Système de surveillance des stupéfiants et des substances contrôlées est de recueillir des données sur les dispensaires concernant tous les stupéfiants, substances contrôlées et autres médicaments contrôlés délivrés, que l'ordonnance soit payée dans le cadre d'un programme de médicaments financé par les fonds publics, par une assurance privée ou en espèces, à des fins d'éducation et de santé publique et pour signaler aux organismes d'application de la loi tout comportement criminel éventuel.</p> <p>b) Les RPS sont nécessaires pour effectuer des analyses en ce qui concerne l'évaluation, la planification et la surveillance de l'incidence de la COVID-19 sur le système de santé, et pour soutenir la recherche connexe visant la prévention ou</p>	<p>Le Système de surveillance des stupéfiants et des substances contrôlées comprend des renseignements sur les ordonnances délivrées pour des stupéfiants, des substances contrôlées et d'autres médicaments sous surveillance.</p>	<p>Le MS via l'ICES via SO</p>

	<p>l'intervention relativement à la COVID-19 ou l'atténuation des effets de cette maladie, en particulier dans les domaines des pratiques d'ordonnance et de l'utilisation des analgésiques narcotiques (c.-à-d. les opioïdes), des médicaments contrôlés non narcotiques (c.-à-d. les stimulants, les benzodiazépines, les barbituriques) et d'autres médicaments contrôlés (c.-à-d. la testostérone) dans la province.</p>		
--	--	--	--

<p>Système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO)</p>	<p>a) L'objectif de cet ensemble de données est de permettre aux fournisseurs de soins de santé autorisés d'accéder aux commandes de tests de laboratoire et aux résultats des hôpitaux, des laboratoires communautaires et des laboratoires de santé publique. Étant donné que les patients se déplacent entre les hôpitaux, les médecins de famille, les soins à domicile et les établissements de soins de longue durée, le SILO facilite la consultation des résultats des tests actuels et passés et permet de prendre des décisions de traitement au point de service. Les renseignements recueillis servent aux fins suivantes : donner les antécédents complets et exhaustifs des tests de laboratoire, suivre l'évolution des traitements, soutenir la gestion des maladies chroniques et créer des économies pour le système en réduisant le temps administratif consacré à l'envoi des résultats de laboratoire et à la duplication des tests.</p> <p>b) Les RPS sont nécessaires pour effectuer des analyses concernant l'évaluation, la planification et le suivi de l'incidence de la COVID-19 sur le système de santé, et pour soutenir la recherche connexe visant la prévention ou l'intervention relativement à la COVID-19 ou l'atténuation des effets de cette maladie, en particulier dans les domaines des tests de laboratoire clinique, de la détection et du suivi des maladies.</p>	<p>Le SOLI comprend des renseignements démographiques sur les patients (par exemple, la date de naissance, le sexe, l'adresse du patient), des données sur les prestataires de soins de santé (par exemple, les numéros de licence des praticiens), des données cliniques (par exemple, les résultats des tests de laboratoire, des renseignements supplémentaires sur les demandes de tests et les types de tests).</p>	<p>Le MS via l'ICES via SO</p>
---	---	--	--------------------------------